

## AVIS PUBLIC DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

Conformément aux articles 503 et 504 de la Loi sur les Cités et Villes (L.R.Q., c. C-19),

**AVIS PUBLIC** est donné que le rôle général de perception pour l'année 2023 est complété et fut déposé à mon bureau situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le 13 janvier 2023.

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes le 26 janvier 2023.

Que les comptes de taxes inférieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en un (1) versement unique échéant le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Que les comptes de taxes égaux ou supérieurs à trois cents dollars (300 \$) sont payables en trois (3) versements échéant respectivement le 1<sup>er</sup> mars 2023, le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Qu'un intérêt de quinze pour cent (15%) l'an sera chargé sur toutes les taxes et redevances dues.

<u>Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes dans les dix (10) jours suivant l'envoi des comptes de taxes, est prié de le signaler à la trésorière.</u>

DONNÉ À LOUISEVILLE, Ce 25<sup>e</sup> jour de janvier 2023

Marie-Claude Loyer, trésorière